

RAPPORT D'ÉTAPE 2023

DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ

DE TÉLÉFILM CANADA

Publié le 20 décembre 2023

This document is also available
in English

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉTAPE 2023

Ce sommaire est une version simplifiée et plus courte de notre rapport d'étape. Pour prendre connaissance du rapport détaillé, veuillez passer à la section [Rapport d'étape 2023 du Plan d'accessibilité de Téléfilm Canada](#).

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est une société d'État fédérale qui appuie le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus d'un demi-siècle. Téléfilm s'engage à favoriser et à soutenir une industrie audiovisuelle dans laquelle toutes les communautés du Canada sont représentées. Téléfilm finance les sociétés et les organisations canadiennes qui produisent du contenu cinématographique canadien. Nous le faisons en ayant comme objectif de prendre en considération les enjeux d'équité, d'inclusion et de durabilité.

Téléfilm s'engage à devenir plus accessible pour les personnes vivant avec un handicap. À cette fin, elle a entamé la mise en œuvre de son plan d'accessibilité pour l'année 2023. Voici les réalisations du plan :

PERSONNEL ET BUREAUX DE TÉLÉFILM

- Des séances de formation et de sensibilisation sur les situations de handicap et sur les notions d'accessibilité ont été offertes :
 - aux services des communications, des technologies de l'information et de la gestion du portefeuille, en mettant l'accent sur le rapport entre l'accessibilité et des tâches spécifiques, mais aussi sur la façon de revoir et d'optimiser nos systèmes;
 - à l'ensemble du personnel déjà en poste ou nouvellement embauché.
- Dans l'immédiat, la vérification de l'accessibilité des bureaux de Téléfilm a été effectuée pour y apporter les changements requis, adaptés, prioritaires ou peu coûteux. Les changements plus complexes et d'envergure seront analysés à la suite d'une éventuelle formation de l'équipe responsable des établissements. Une planification des initiatives d'amélioration suivra.

- Consulter les membres du personnel ayant un handicap pour s'assurer que les espaces de travail sont aussi accessibles que possible.
- Les changements à apporter dans tous nos bureaux ont été examinés pour s'assurer de l'accessibilité des aires communes :
 - quelques « espaces de travail calmes » ont été aménagés au bureau de Montréal où les membres du personnel peuvent aller travailler pour s'éloigner de l'agitation que peut causer une aire ouverte.

AUTO-IDENTIFICATION

- Une séance d'information a été offerte à l'ensemble des membres du personnel pour les informer de la procédure d'auto-identification de Téléfilm et de la marche à suivre pour déclarer un handicap.
- L'optimisation du processus d'auto-identification et de la confidentialité des renseignements personnels est en cours de révision.

POSTULER À UN EMPLOI

- Encourager les personnes ayant un handicap à poser leur candidature pour les emplois affichés sur la page Carrières du site Web de Téléfilm.
- À chaque étape des processus de recrutement et d'intégration, Téléfilm offre à toutes les personnes la possibilité de faire des demandes d'accommodements en les informant du processus de demande à cet effet. Le guide d'accueil et d'intégration sera révisé pour y inclure des mesures d'adaptation.

SITE WEB DE TÉLÉFILM

- Identifier et éliminer les principaux obstacles à l'accessibilité sur notre site Web. Des essais par les utilisatrices et les utilisateurs seront effectués sur le site pour découvrir d'autres obstacles possibles.
 - Toutes les nouvelles vidéos produites depuis le début de l'année 2023 ont des sous-titres intégrés. Nous développons également une nouvelle section sur notre site Web dédiée aux transcriptions pour toutes les nouvelles vidéos créées à partir de 2024.
 - Téléfilm travaille activement à créer une page Web de foires aux questions (FAQ) à l'intention des cinéastes ayant un handicap qui cherchent à combler leurs besoins en matière d'accommodements. Ces FAQ fourniront notamment les coordonnées des personnes à Téléfilm que les cinéastes et autres parties prenantes s'auto-identifiant en situation de handicap pourront contacter.
- Téléfilm vérifie l'accessibilité des gabarits de ses documents internes pour déterminer si des changements doivent y être apportés.
 - Téléfilm met actuellement en place des processus pour fournir aux utilisatrices et aux utilisateurs des documents dans des médias substituts.
 - Révision et optimisation du questionnaire d'auto-identification pour le processus de collecte de données sur la clientèle, les partenaires et les créateurs et créatrices qui bénéficient des services de Téléfilm et qui s'identifient comme ayant un handicap.
 - Le nouveau questionnaire a été lancé au mois de novembre 2023.
 - La collecte de données sera utilisée pour déterminer s'il y a lieu d'offrir du financement pour mieux soutenir les partenaires et les parties prenantes de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap.

AUTRES INITIATIVES

- Un mécanisme d'accompagnement des partenaires et des parties prenantes de l'industrie audiovisuelle ayant un handicap est en cours d'analyse afin de leur offrir un soutien adéquat dans le contexte des demandes de financement.

VOS COMMENTAIRES ET VOS QUESTIONS CONCERNANT CE PLAN ET L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ SONT LES BIENVENUS. VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DES MOYENS CI-DESSOUS.

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Médias sociaux :  [X](#)
 [Facebook](#)
 [Instagram](#)

Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite acheminés au service approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ÉTAPE 2023	2
--	---

RAPPORT D'ÉTAPE 2023 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA.....	5
---	---

1. Généralités 5

1.1. Énoncé d'engagement.....	5
1.2. À propos de Téléfilm	6
1.3. Contacts et commentaires	6
1.4. Médias substituts	7
1.5. Rappel des définitions	7

2. Domaines désignés à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* 8

2.1. Initiatives à l'échelle de l'organisation en 2023	8
2.2. Conception et prestation de programmes et de services	9
2.3. Environnement bâti	10
2.4. Emploi	11
2.5. Technologies de l'information et des communications	12
2.6. Communication avec les cinéastes et le public	12
2.7. Approvisionnement	13

3. Consultations 14

4. Conclusion 15



RAPPORT D'ÉTAPE 2023 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE TÉLÉFILM CANADA

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Téléfilm Canada (« Téléfilm ») est un Partenaire de choix de l'industrie audiovisuelle canadienne. À ce titre, elle s'engage à favoriser une industrie qui reflète une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusion. Téléfilm reconnaît que les créatrices et les créateurs canadiens d'identités sous-représentées font face à de plus grands défis pour obtenir du financement et profiter des possibilités de développement de carrière, de formation et de promotion.

Téléfilm s'engage à faire en sorte que les personnes en situation de handicap bénéficient d'un meilleur accès à ses programmes de financement. Elle entend également mieux répondre à leurs besoins d'accessibilité dans leurs interactions avec Téléfilm. Le processus d'auto-identification sera amélioré afin qu'un plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap soient embauchées et promues. Téléfilm contribuera également à accroître la visibilité et les capacités des créateurs et des créatrices ayant un handicap.

Téléfilm veut être plus accessible aux membres de son personnel, à ses partenaires de l'industrie et au public

Nous sommes conscients que les besoins en matière d'accessibilité évoluent avec le temps et qu'une situation de handicap n'est pas nécessairement figée ou permanente. Les personnes ayant un handicap sont les mieux à même de parler de leurs propres expériences et des enjeux d'accessibilité. C'est pourquoi nous voulons que leurs expériences et leurs voix soient au cœur de ce plan. Nous continuerons de les consulter et d'apprendre de leurs expériences. Nous examinerons les obstacles à l'accessibilité qui pourraient apparaître dans le futur et prendrons des mesures pour les éliminer ou les réduire. Ce plan est la base de notre engagement à toujours faire mieux pour les personnes vivant avec un handicap, qu'il s'agisse de cinéastes, de membres de notre personnel ou d'autres membres de l'industrie audiovisuelle canadienne.

1.2. À PROPOS DE TÉLÉFILM

Téléfilm est une société d'État fédérale qui a été créée en 1967 pour développer l'industrie audiovisuelle canadienne et soutenir les cinéastes partout au Canada.

Elle s'acquitte de ce mandat de trois façons :

- En accordant du financement aux cinéastes pour les aider à créer leurs œuvres;
- En mettant en place des initiatives visant à promouvoir et à mieux faire connaître les productions et les cinéastes canadiens;
- En aidant l'industrie à travailler en collaboration et à former des partenariats dans le but de promouvoir les œuvres des cinéastes du Canada et de développer l'ensemble de l'industrie audiovisuelle.

1.3. CONTACTS ET COMMENTAIRES

Vos commentaires et vos questions sur le plan d'accessibilité sont les bienvenus, y compris ceux qui sont soumis de façon anonyme. Les commentaires sur l'accessibilité à Téléfilm sont également les bienvenus. Téléfilm s'engage à lire ces commentaires et à prendre des mesures pour éliminer ou réduire les obstacles mentionnés dans les commentaires et les questions.



VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC TÉLÉFILM PAR L'UN OU L'AUTRE DE CES MOYENS :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

* Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est à prévoir pour les réponses par la poste.

Médias sociaux :



[X](#)



[Facebook](#)



[Instagram](#)

Une personne responsable en équité, diversité et inclusion recevra vos commentaires et communiquera avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables (à moins que le commentaire ait été soumis de façon anonyme). Vos commentaires ou questions seront ensuite acheminés au service approprié.

Vous pouvez également utiliser ces moyens de communication pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou des rapports d'étape en format imprimé, en gros caractères, en braille ou en format audio.

1.4. MÉDIAS SUBSTITUTS



VOUS POUVEZ DEMANDER QUE L'ON VOUS ENVOIE LE RAPPORT D'ÉTAPE 2023 DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DANS UN MÉDIA SUBSTITUT EN COMMUNIQUANT AVEC TÉLÉFILM :

Courriel : accessibilite_accessibility@telefilm.ca

Téléphone : **1 800 567-0890** (sans frais)

Poste : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Le plan d'accessibilité 2023-2025 est disponible dans un format électronique compatible avec la technologie d'assistance. Il peut être immédiatement téléchargé à partir du site Web de Téléfilm en suivant le lien suivant : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/nos-engagements/plan-daccessibilite>.

Téléfilm pourra fournir une copie du plan sur un support de substitution à la demande, dans les délais suivants (nombre maximal de jours) :

- **Copie papier** : 15 jours
- **Copie en gros caractères** : 15 jours
- **Format audio** (un enregistrement du texte lu par une personne) : 45 jours
- **Format braille** : 45 jours

1.5. RAPPEL DES DÉFINITIONS⁽¹⁾

Les termes suivants sont utilisés dans le plan :

- **Handicap** : Une déficience ou différence physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle ou un trouble d'apprentissage ou de la communication, de nature permanente, temporaire ou évolutive.
- **Obstacle** : Tout élément pouvant nuire à la participation pleine et égale de la personne dans la société. L'obstacle peut venir des attitudes, de l'environnement bâti (par exemple, la façon dont les bureaux sont organisés), de la technologie ou de la façon dont l'information est communiquée. Un obstacle peut également être le résultat d'une politique ou d'une procédure.
- **Accessibilité** : Une conception des produits, des appareils, des services, de l'environnement, des technologies, des politiques et des règles qui permet à toutes les personnes, y compris celles qui vivent avec une variété de handicaps, d'accéder à tous ces éléments et de les utiliser d'une manière aussi autonome qu'elles le souhaitent.

(1) Source des définitions : [Loi canadienne sur l'accessibilité \(justice.gc.ca\)](https://www.justice.gc.ca/lois/lois/la/la.html)

2. DOMAINES DÉSIGNÉS À L'ARTICLE 5 DE LA *LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ*

En tant que société d'État fédérale, Téléfilm doit se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. En plus de respecter la législation, Téléfilm a toujours eu à cœur de promouvoir les valeurs d'inclusion au sein de son organisation. La Loi est une occasion pour Téléfilm de réitérer ses valeurs par le biais de toutes les initiatives qu'elle met en œuvre à l'échelle de l'organisation, tant auprès des membres de son personnel que de sa clientèle.

2.1. INITIATIVES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION EN 2023

Des séances de formation sur l'accessibilité et les types de handicaps ont été offertes à l'ensemble du personnel. Cette formation a permis d'améliorer la compréhension de l'accessibilité et de mettre en place les mesures d'accommodements possibles dans certaines sphères d'activités.



NOS RÉALISATIONS EN 2023 POUR L'ORGANISATION :

- **En juin 2023**, Téléfilm a déployé une formation sur l'accessibilité qui a été personnalisée en fonction des services tels que les communications et les technologies de l'information (TI). L'objectif de cette formation était de mettre l'accent sur le rapport direct qui existe entre l'accessibilité et des tâches spécifiques à certains secteurs.
- **En novembre 2023**, Téléfilm a déployé une formation sur les situations de handicap et l'accessibilité auprès du personnel déjà en poste.

2.2. CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

Téléfilm travaille avec des partenaires de l'industrie audiovisuelle provenant de partout au Canada pour soutenir leurs productions. Elle contribue également à promouvoir leurs œuvres au pays et à l'étranger, dans le cadre de galas, de festivals, de marchés du film et d'autres événements de l'industrie. Téléfilm s'emploie également à développer l'industrie audiovisuelle canadienne, en grande partie en offrant ses services aux cinéastes et à l'industrie audiovisuelle en général.

Ces services comprennent notamment :

- des programmes et autres initiatives de financement;
- des initiatives ayant pour but d'aider les cinéastes à promouvoir et à vendre leurs projets;
- des initiatives de partenariats ayant pour but de soutenir la promotion et la reconnaissance des productions canadiennes.



RÉALISATIONS EN 2023 :

• Résultats de l'analyse de données et constats

- Les résultats de la première collecte de données sur les handicaps réalisée sur un exercice financier complet ont été publiés en octobre 2023 dans le rapport de [résultats des programmes à partir de la collecte de données d'autoidentification](#).
- Constats : les données recueillies par le biais du questionnaire d'auto-identification n'étaient pas suffisamment claires pour permettre la catégorisation et l'analyse des situations de handicap déclarées de manière descriptive. Par conséquent, la priorité a été donnée à l'amélioration du questionnaire en consultation avec l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran (ORPHE).

• Révision et lancement du questionnaire actualisé de collecte de données – novembre 2023 :

- Pour la période de candidature 2024-2025, le questionnaire propose désormais une liste significative de catégories de handicaps. Les personnes peuvent choisir plus d'une catégorie et saisir du texte si un handicap n'est pas couvert.
- Les modifications apportées au questionnaire s'alignent sur Persona ID afin que les personnes qui soumettent une demande au Fonds des médias canadiens (FMC) et à Téléfilm répondent aux mêmes questions en termes de handicap.

• Partenaire stratégique :

- Pour la deuxième année sur une période de trois ans, Téléfilm a financé l'Office de la représentation des personnes handicapées à l'écran (ORPHE) afin de l'aider à renforcer ses ressources et à lui offrir un appui stratégique. En 2023, le premier directeur général a été nommé et des réunions de consultation ont été organisées entre les deux organisations.

2.3. ENVIRONNEMENT BÂTI

Le siège social de Téléfilm se trouve à Montréal et ses trois autres bureaux se situent à Toronto, Halifax et Vancouver. En plus du personnel, notre clientèle, des fournisseurs et des partenaires d'affaires fréquentent les bureaux de Téléfilm qui ont été rendus accessibles de plusieurs façons, notamment par l'ajout de postes de travail adaptés et l'installation d'un ascenseur dans certains cas.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti, de la façon suivante :



- **En 2023**, Téléfilm a procédé à un examen de ses bureaux pour déterminer les actions possibles à mettre en place à court terme pour en améliorer l'accessibilité.
- Des demandes officielles ont été faites auprès des propriétaires du bureau de Montréal telles que l'ajout d'une toilette pour les membres du personnel à mobilité réduite au 6^e étage du bureau de Montréal, ainsi qu'un accès pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée principale de l'édifice. Toutefois, ces dernières ont été refusées en raison du statut patrimonial et historique de l'édifice.
- Des « espaces de travail calmes » ont été aménagés au bureau de Montréal où les membres du personnel peuvent aller travailler pour s'éloigner de l'agitation que peut causer une aire ouverte.
- Dans certains bureaux, quelques changements ont été apportés aux espaces cuisine pour les rendre accessibles aux membres du personnel à mobilité réduite.
- Le plan d'évacuation d'urgence a été révisé et les membres du personnel assigné.es comme responsables de l'évacuation ont été formé.es sur les principes de sécurité.

2.4. EMPLOI

Téléfilm emploie plus de 200 personnes dans ses quatre bureaux, qui travaillent pour la plupart en mode hybride. Toutefois, depuis le début de l'année 2023, deux des quatre bureaux ont été relocalisés temporairement, un contexte qui amène les membres du personnel de ces deux bureaux à être à 100 % en télétravail. Depuis septembre 2023, Téléfilm privilégie une forme de travail hybride à une journée par semaine au bureau (avec une flexibilité de quatre jours par mois).

Nous avons établi un processus d'accommodement officiel pour améliorer l'accessibilité de nos espaces de travail pour les personnes ayant un handicap.

Notre objectif est de faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes ayant un handicap travaillent à Téléfilm. À cette fin, nous avons pris les mesures suivantes :



- **En 2023, dans le domaine « emploi », Téléfilm :**

- a ajouté une mention sur l'ensemble de ses affichages de postes pour encourager les personnes ayant un handicap à postuler à Téléfilm;
- offre des accommodements à chaque personne postulante, et ce, à chaque étape du processus de recrutement et d'intégration;
- a révisé son processus d'accueil et d'intégration afin de s'assurer que toutes les personnes nouvellement embauchées se voient offrir des accommodements avant leur première journée de travail à Téléfilm.

2.5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Téléfilm utilise une variété de technologies et d'outils numériques pour mener ses affaires. Cela comprend ses sites Web (<https://telefilm.ca/>, <https://lefondsdestalents.ca>, et <https://rdvcanada.ca/>), son portail en ligne destiné aux personnes requérantes (Dialogue) et ses plateformes de médias sociaux. Téléfilm s'est efforcée de rendre ses technologies accessibles à tous et à toutes, par exemple en suivant les normes internationales en matière de contenus Web (Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0) pour améliorer l'accessibilité de son site Web.



EN 2023, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ :

- **Aux mois de mai-juin 2023**, tous les membres de l'équipe des TI, incluant les spécialistes du numérique et du Web, ont reçu une formation sur l'accessibilité numérique. Des ateliers post-formation ont été organisés pour les membres de ces équipes pour mieux évaluer les améliorations possibles sur la plateforme Dialogue.
- Un travail préliminaire relatif aux composantes de l'interface utilisateur de Dialogue a été effectué : rédaction d'un guide de conception sur les composantes qui seront améliorées, soit le contraste des couleurs, les images, icônes, etc. Identification des limites d'Appian (Appian est le logiciel utilisé pour développer Dialogue).
- Une liste de contrôle préliminaire a été établie concernant l'aspect visuel d'Appian et une analyse est en cours pour évaluer ce qui pourrait être modifié en 2024-2025.

2.6. COMMUNICATION AVEC LES CINÉASTES ET LE PUBLIC

Téléfilm communique avec les cinéastes et le public canadiens de différentes façons, notamment par des communiqués, des avis à l'industrie, des vidéos, des FAQ et des publications dans les médias sociaux. Ces communications fournissent une information essentielle sur le travail que fait Téléfilm pour soutenir les cinéastes dans la création et la promotion de leurs projets. Elles contiennent de l'information, par exemple, sur les occasions de financement, de promotion et de partenariats – au Canada et à l'étranger.

Téléfilm accepte également les commentaires et les questions provenant des membres du public qui peuvent utiliser le téléphone, le courriel, la poste ou les médias sociaux pour communiquer avec elle.

Téléfilm s'engage à éliminer les obstacles et à améliorer l'accessibilité dans ses voies de communication. À cette fin :



- **En 2023 les initiatives suivantes ont été entreprises :**

- 80 % des images sur le site de Téléfilm Canada ont un texte de remplacement dans un format universellement accepté. Nous recherchons les méthodes les plus efficaces pour inclure un texte de remplacement pour chaque plateforme.
- Téléfilm travaille avec une agence spécialisée pour faire évaluer le fonctionnement du site Web avec différents logiciels d'accessibilité et des lecteurs Web.
- Téléfilm vérifie l'accessibilité des gabarits de ses documents internes pour déterminer si des changements doivent y être apportés.
- Toutes les nouvelles vidéos depuis le début de l'année 2023 ont des sous-titres intégrés dans la vidéo. Afin de continuer à respecter les normes WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) de notre site Web et des médias, nous développons également une section de transcription sur notre site Web pour toutes les nouvelles vidéos mises en ligne à partir de 2024. Toutes les transcriptions seront descriptives, pour les personnes qui présentent des difficultés à comprendre l'information auditive et celles qui n'arrivent pas à se concentrer et à saisir l'information auditive ou visuelle lors de changements d'images, pour des personnes "sourdes-aveugles", et bien d'autres.
- Téléfilm met actuellement en place des processus pour fournir aux utilisatrices et aux utilisateurs des documents dans des médias substituts.
- Téléfilm travaille activement à créer une page Web de foires aux questions (FAQ) à l'intention des cinéastes ayant un handicap qui cherchent à combler leurs besoins en matière d'accommodements. Ces FAQ fourniront notamment les coordonnées des personnes à Téléfilm que les cinéastes et autres parties prenantes ayant un handicap pourront contacter.
- Téléfilm recueille de l'information et met en œuvre les meilleures pratiques pour maximiser l'accessibilité de chaque plateforme de médias sociaux en fonction des capacités de la plateforme.
- Un processus est en cours afin d'identifier les documents PDF plus anciens, mais hautement prioritaires, qui devraient être offerts dans un format substitut.

2.7. APPROVISIONNEMENT

Téléfilm utilise des applications, des produits et des services qu'elle se procure auprès de fournisseurs de l'extérieur pour mener ses activités et offrir des services. Dans le cadre de ses initiatives plus vastes en matière d'accessibilité, elle va déterminer et évaluer ce qui peut être fait pour inclure l'accessibilité dans son processus officiel d'acquisition de biens et de services.



- **En 2023**, une réflexion a été entamée pour revoir le fonctionnement et la structure de la fonction approvisionnement. Dès lors, l'évaluation prévue en termes d'accessibilité a été reportée en 2024.

3. CONSULTATIONS

Téléfilm s'engage à écouter les préoccupations des personnes ayant un handicap.

Pour s'assurer de respecter son engagement, Téléfilm collabore étroitement avec des partenaires de l'industrie dont la mission est de soutenir les personnes ayant un handicap en vue d'identifier ce qui fait obstacle à l'accessibilité des programmes, et ainsi mieux répondre aux besoins de la communauté. Nous maintiendrons cette approche lorsque nous entreprendrons de nouveaux projets.

La mise en place de moyens de communications diversifiés a permis de recueillir des commentaires de la part du public et des membres du personnel.

Le mécanisme de rétroaction mis en place par Téléfilm par l'entremise de ses différents canaux de communication a été efficace.

Téléfilm a reçu des questions de clarifications provenant du public. Ces questions portaient principalement sur les engagements inscrits dans le plan d'accessibilité. Elles ont été traitées et répondues dans les délais prescrits.

4. CONCLUSION

Téléfilm s'engage à améliorer l'accessibilité, à éliminer les obstacles à l'accessibilité actuels et futurs et à rendre ses opérations accessibles à tous et à toutes. Puisqu'elle répond aux besoins des personnes de l'industrie audiovisuelle au Canada, elle entend s'assurer que l'accessibilité demeure une priorité dans toutes les sphères de ses activités.

Téléfilm est également consciente que les situations de handicap sont évolutives. Par conséquent, elle maintiendra ses efforts pour mettre en place des initiatives qui favoriseront l'accessibilité dans son milieu de travail et au sein de l'industrie. Téléfilm reconnaît également que l'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus. C'est dans cette optique qu'elle s'efforcera de répondre aux besoins des membres de son personnel et des parties prenantes ayant un handicap, et qu'elle continuera d'améliorer sans cesse l'accessibilité.

